

# La cité Vissieux, à Genève

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **59 (1933)**

Heft 1

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-45622>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# BULLETIN TECHNIQUE

Rédaction : H. DEMIERRE et  
J. PEITREQUIN, ingénieurs.

## DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les 15 jours

ORGANE DE PUBLICATION DE LA COMMISSION CENTRALE POUR LA NAVIGATION DU RHIN

ORGANE DE L'ASSOCIATION SUISSE DE TECHNIQUE SANITAIRE

ORGANE EN LANGUE FRANÇAISE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

SOMMAIRE : *La cité Vieusseux, à Genève.* — *Calculs des moments fléchissants sur appuis de poutres continues à n travées*, par M. G. MEYER, ingénieur. — *A propos de la dernière exposition de l'« Ameublement typ »*, par M. Alberto SARTORIS, architecte. — *CHRONIQUE.* — *A propos du concours d'idées pour le plan d'extension de Lausanne.* — *CORRESPONDANCE : L'élargissement du Grand-Chêne, à Lausanne.* — *SOCIÉTÉS : Société suisse des ingénieurs et des architectes. Association amicale parisienne des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich.* — *BIBLIOGRAPHIE.*

### La cité Vieusseux, à Genève.

*But poursuivi.* — L'après-guerre a posé un problème, celui de procurer à la classe la moins favorisée, à des conditions en rapport avec ses maigres ressources, des logements sains et confortables.

Genève n'a pas fait exception à la règle et sous la pression de l'opinion publique, les autorités ont promulgué, en 1928, une loi favorisant la construction de logements économiques. Cette loi exige des constructeurs

certaines obligations concernant notamment le genre et la qualité des constructions et les conditions dans lesquelles les appartements peuvent être obtenus. En principe, les immeubles ne peuvent dépasser deux étages sur rez-de-chaussée. Le nombre de pièces de chaque logement doit correspondre à un nombre déterminé d'habitants. Les surfaces ne peuvent être inférieures à 10 m<sup>2</sup> pour les chambres à coucher de deux personnes et à 6 pour celles d'une personne. Les locations sont basées sur un prix de 190 fr. la pièce ; les pièces en

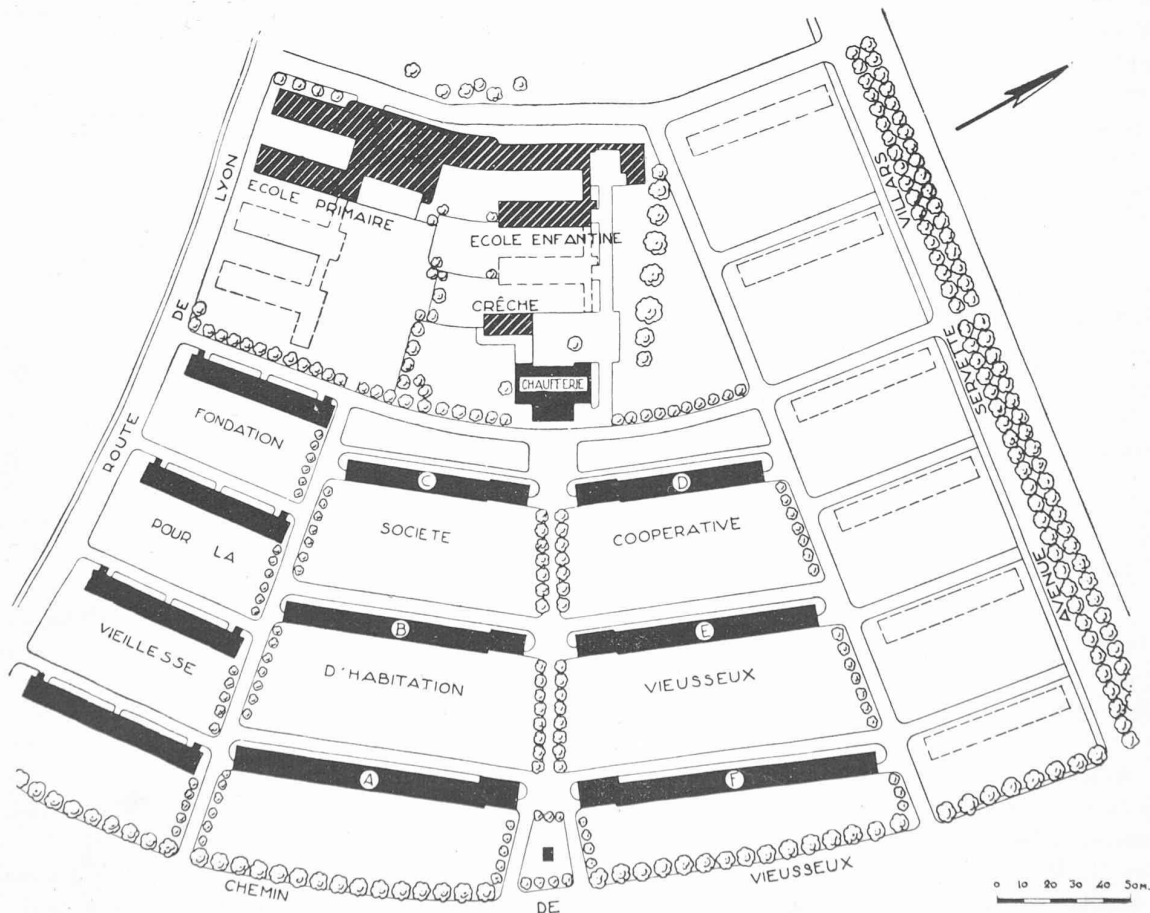


Fig. 1. — Cité Vieusseux, à Genève. Plan de situation.

dessous de 10 m<sup>2</sup> sont considérées comme demi-pièces. Cette loi prévoit également des allocations spéciales sur les prix de location, en cas d'indigence du locataire.

La *Société coopérative d'habitation*, à laquelle on doit déjà la Cité d'Aire, a fait construire sur un magnifique terrain, au Chemin Vieusseux, une importante cité ouvrière qui comprend 244 logements de 2 ½, 3, 3 ½, 4, 4 ½ et 5 pièces.

Cette opération a été conçue suivant un plan d'ensemble largement compris et d'après les données les plus modernes. Elle se complète, d'ailleurs, par une autre opération exécutée par la « Fondation pour la vieillesse » sur des terrains cédés à cette dernière par la Société coopérative d'habitation.

« La Fondation » a construit en bordure de la route de Lyon, 160 appartements de 1 ½ pièce, répartis en 4 groupes, pour personnes âgées isolées. Ces constructions s'harmonisent avec celles de la Société coopérative et forment un tout.

En bordure de l'avenue Servette—Villars, la Société coopérative possède une magnifique parcelle qui, plus tard, permettra de terminer l'ensemble.

*Le terrain et l'implantation.* — Celui-ci, en forme d'éventail, est limité au sud-est par le chemin Vieusseux, au nord-est par l'avenue Servette—Villars et au sud-ouest par la route de Lyon. Le sol est en pente régulière, ce qui a permis d'étager les constructions tout en utilisant les courbes de niveau. L'ensoleillement est ainsi porté au maximum.

L'implantation des bâtiments est largement espacée, la distance entre vis-à-vis est de 50 m, laissant ainsi pour les jeux et les sports une surface généreusement calculée. Outre les voies charretières desservant les immeubles par derrière, l'accès se fait également par des portiques courant au droit des façades principales. Ces portiques sont fort appréciés les jours de mauvais temps car ils servent de préau couvert pour les enfants. De plus, les habitants peuvent s'approvisionner à l'abri des intempéries, aux différents magasins, comprenant entre autres, une coopérative d'alimentation, une cordonnerie, une librairie-papeterie et une boucherie-charcuterie.

*Architecture.* — La cité Vieusseux, outre les constructions de « La Vieillesse », est formée de six groupes d'immeubles séparés par un large gazon planté d'arbres et d'un bâtiment affecté à l'administration de la Cité, au chauffage général et à la buanderie.

Chaque groupe se termine par un bâtiment de tête surélevé d'un étage, ceci en vue d'enlever l'impression de monotonie que pourrait donner la répétition de constructions dans lesquelles le souci de l'économie a obligé à la suppression de toute ornementation superflue.

Quatre architectes ont collaboré à cette œuvre. M. *Braillard* a été chargé des groupes A. et F. ; MM. *Gampert* et *Baumgartner* du groupe B ; M. *Vincent* des groupes C. et D., et M. *Mezger* du groupe E et de la fondation « Pour la Vieillesse ». Ce dernier architecte a en outre été l'exécuteur des aménagements extérieurs. Le plan

Cité Vieusseux, à Genève. Groupe A.  
M. Maurice Braillard, architecte.

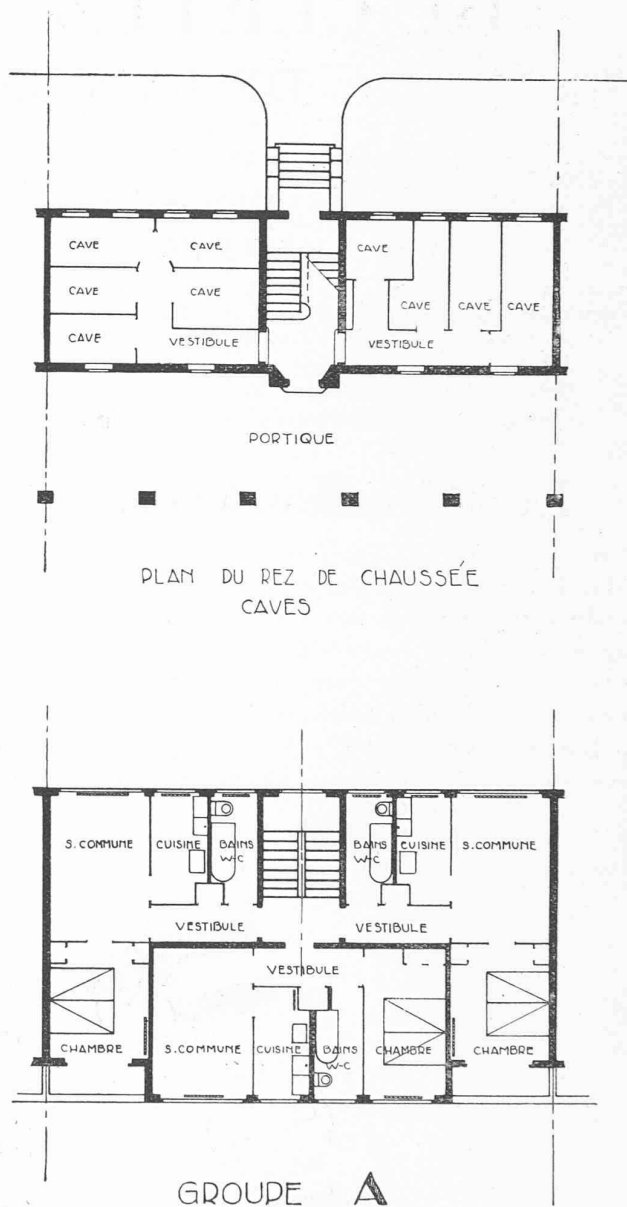


Fig. 2. — Plans du rez-de-chaussée et des étages.  
Nombre de logements : 66. — Type de logements : 2 ½ pièces.  
Surface des logements : 43 m<sup>2</sup>. — Cube de construction : 11136 m<sup>3</sup>.  
Prix au m<sup>3</sup> : Fr. 43,44.

d'ensemble et l'idée générale sont dus à M. *Braillard* architecte.

Chaque groupe a donc été traité pour lui-même, d'où il résulte une certaine diversité qui n'a en aucune façon nuï à l'ensemble.

*Les appartements.* — Dans ces immeubles, de deux étages sur rez-de-chaussée habité, chaque appartement correspond au nombre d'habitants. Chaque appartement comprend une chambre commune, une chambre de bains ou douche, un W.-C. et un débarras.

La cuisine est réduite à sa plus petite dimension, mais pourvue de tout ce qui est nécessaire à sa destination. Elle comprend entre autres : cuisinière à gaz, émaillée,

à 4 trous et 1 four, garde-manger, évier en nickel ou en grès, etc. Toutes les pièces ont une armoire.

En outre, chaque appartement a son paillason incrusté devant la porte palière, sa boîte aux lettres et sa case pour pot à lait située à l'entrée de l'immeuble.

L'eau chaude et le chauffage sont fournis par une centrale, l'eau chaude est amenée sur l'évier et sur la baignoire.

Comme ces constructions n'ont pas de volets, les fenêtres sont pourvues de rideaux de toile.

**Matériaux.** — Les murs sont en plots de ciment à vide d'air. Les dalles en béton armé de différents systèmes, suivant les groupes. La toiture est recouverte d'un plastique. Les escaliers sont de granit ou de pierre artificielle.

Le sol des appartements est recouvert de linoléum, sauf

pour les cuisines et salles de bains qui sont en carrelages.

**Coût des constructions.** — Le prix varie suivant les groupes. Ainsi, le groupe A revient à 43 fr. 44 le m<sup>3</sup>, sous-sol compris, le B à 44 fr., le C à 42 fr. 95, le D à 42 fr. 95, le E à 43 fr. 65 et le F à 42 fr. 04.

**Conclusions.** — L'opération totale a été réalisée en moins d'une année, dans les cadres du programme technique et économique qui avaient été imposés. L'impression que l'on retire de cette réalisation est que l'œuvre accomplie par la Société coopérative d'habitation est très méritoire. C'est une expérience qui vaut d'être poursuivie, les résultats acquis constituant déjà un encouragement.

**Nota.** — Les clichés qui illustrent cet article ont été obligamment mis à notre disposition par « Les Archives internationales » à Genève.

Cité Vieusseux, à Genève. — Groupes C et D. — M. L. Vincent, architecte.

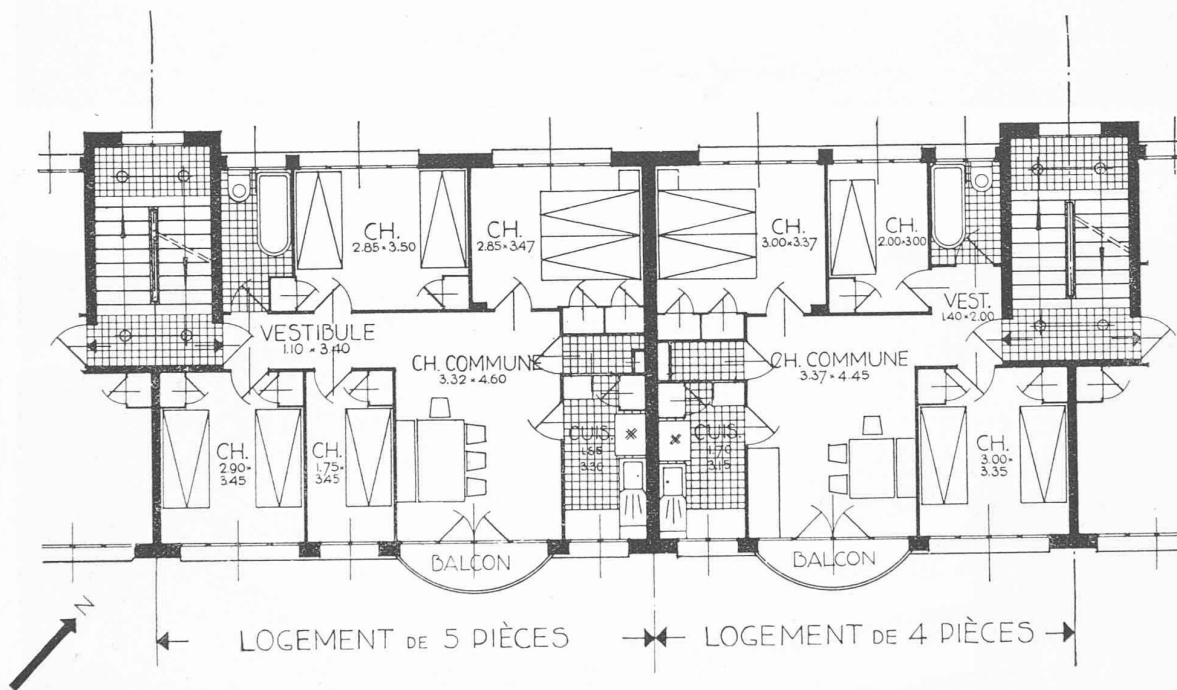


Fig. 3. — Plan des étages.

Nombre de logements : 26. — Types de logements : a) 14 de 3 pièces et 2 demi-pièces ; b) 12 de 4 pièces et 2 demi-pièces. — Surface des logements : a) 57 m<sup>2</sup> ; b) 67 m<sup>2</sup>. — Cube de construction : 6694 m<sup>3</sup>. — Prix au m<sup>3</sup> : Fr. 42,95.

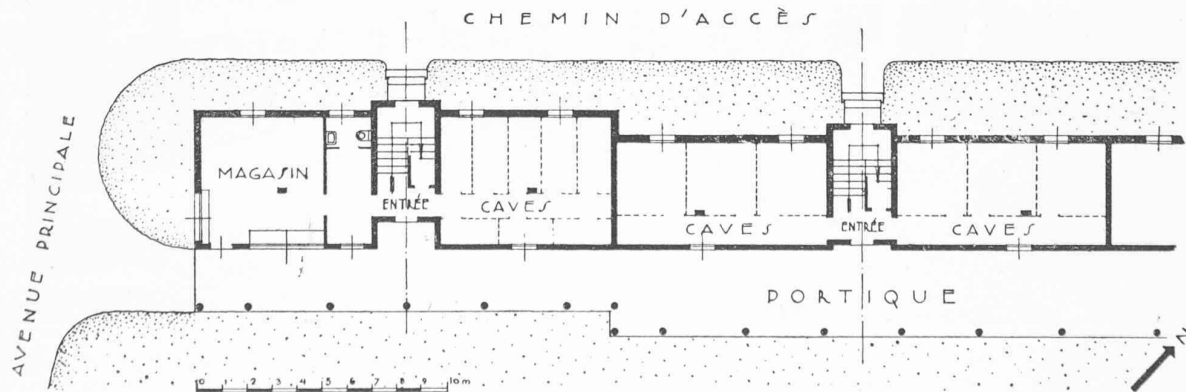


Fig. 4. — Plan du rez-de-chaussée.



Fig. 5. — Cité Vieusseux, à Genève. Groupes C et D. Façade principale. — M. L. Vincent, architecte.



Fig. 6. — Cité Vieusseux, à Genève. Groupe F. Façade principale. — M. Maurice Braillard, architecte.

Nombre de logements : 44. — Types de logements : a) 18 de 3 pièces et 2 demi-pièces ; b) 13 de 4 pièces et 1 demi-pièce ; c) 13 de 2 pièces et 3 demi-pièces. — Surface des logements : a) 59,60 m<sup>2</sup> ; b) 64,30 m<sup>2</sup> ; c) 58,90 m<sup>2</sup>. — Cube de construction ; 10 247 m<sup>3</sup>.  
Prix au m<sup>3</sup> : Fr. 42,04.